

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

**OBJET : Régie
99R85
TARIFS DES
PRODUITS ET
SERVICES**

**Nombre de
membres en
exercice : 15**

**Convocation en
date du :
11/05/2026**

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 18 mai 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Michel PY
Mme Marie Laure BOYER CORCUFF
Mme Céline CABAL
Mme Frédérique GUERRIER
Mme Hamel LAHCINI
Mme Christine DUPLISSY
M Antoine CAZALS

Représentant des hébergements touristiques :

M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Thierry LETARD

Représentant des restaurateurs

M Sébastien GUILLOT

Représentant des professionnels de la glisse :

Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :

M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :

M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :

Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :

Mme Mélina GALINDO

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Michel PY- Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Monsieur Le Président présente au Comité Directeur les tarifs de vente de prestations et de services proposés par l'Office de Tourisme, annexés à la présente délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 18 mai 2026

Michel PY
Président



Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20260518-D_2026_16_6

ANNEXE A LA DELIBERATION N°16/2026 du 18/05/2026

REGIE 99R85 – TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES

-	HT	Montant TVA	Total TTC
Visibilité & Accompagnement			
SILVER	50 €	10 €	60 €
Adhésion Meublés de Tourisme - SILVER	50 €	10 €	60 €
GOLD	300 €	60 €	360 €
Adhésion Meublés de Tourisme - GOLD	300 €	60 €	360 €
GOLD HEBERGEUR	400 €	80 €	480 €
Accompagnement personnalisé	100 €	20 €	120 €
Reportage Photo	200 €	40 €	240 €
Print			
Double page centrale	1 550 €	310 €	1 860 €
4 ^e de couverture	1 100 €	220 €	1 320 €
2 ^e de couverture	1 000 €	200 €	1 200 €
3 ^e de couverture	900 €	180 €	1 080 €
Page entière	750 €	150 €	900 €
½ page	400 €	80 €	480 €
Web			
Encart sur la home page rubrique "Bons plans"	400 €	80 €	480 €
Encart page des webcams	700 €	140 €	840 €
Elloha (commission sur les ventes en ligne)	10 %		
Actions promo / PLV			
Encart pub sur grand écran (OT Port Leucate)	300 €	60 €	360 €
Présentoirs	150 €	30 €	180 €
Participation action promo (1/2 journée)	250 €	50 €	300 €
Participation action promo (journée entière)	400 €	80 €	480 €

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-011-413721952-20260518-D_2026_16_6